

Convocation envoyée le	01.12.22
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	17
Nombre de votants	22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20221207-CM2022-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames GARRIGUE, BARONI, AVRY, HUBERT, PIERROT, ROBÉ, BOUCHERY, NERISSON, et PREZELIN.
Messieurs DUMENIL, RIOT, LELIEVRE, MARTIN, DUPONT, FULNEAU, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration :

Lionel PINAULT à Dimitri FULNEAU, Marc THIRY à Emmanuel DUMENIL, Elodie DUPETY à Céline PIERROT, Anne-Sophie LAURE à Jean-Pierre RIOT et Miguel PRIETO à Christophe MALBRANT.

Absent : Monsieur ORSONI.

Le quorum étant atteint, Madame Martine GARRIGUE est désignée en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote des tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2023

Les tarifs des services publics municipaux font l'objet d'un réexamen annuel, retracé dans les documents annexés à la présente délibération.

Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Considérant la volonté de simplifier la tarification de location de la salle des fêtes,

Considérant le besoin de dissocier la tarification d'occupation du domaine public à titre permanent de celle à titre temporaire,

Considérant que le type de tarification de la main d'œuvre pour travaux effectués en régie par les employés municipaux doit être précisé et actualisé,

Considérant le besoin de création d'une tarification pour la mise à disposition de parcelles communales,

Après avoir entendu le rapport de Dimitri FULNEAU, Adjoint au Maire en charge des finances :

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 22 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1) VOTE les tarifs ci-dessous qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

	TARIFS 2023 validés en commission Finances du 22/11/22
Concessions Cimetière -	
CONCESSION de 2m² - 2 places	
15 ans	147,00€
30 ans	231,00€
DROIT DE SUPERPOSITION	
15 ans	79,00€
30 ans	79,00€
50 ans et plus	79,00€
DEPOT D'UNE URNE DANS UNE CONCESSION EXISTANTE	
Redevance d'autorisation de dépose d'une urne dans une concession existante en pleine terre ou en caveau sous le monument si celui-ci le permet. Toutes durées de concessions confondues (frais d'enregistrement en sus pour les perpétuelles)	79,00€
CAVEAU PROVISOIRE	
3 jours à 0€ puis 42€ à partir du 4 ^{ème} jour et le (ou les) mois suivant(s)	0€ les trois premiers jours 47€ à partir du 4 ^{ème} jour Et le jour suivant
COLUMBARIUM (prix par case)	
15 ans	278,00€
30 ans	551,00€
Redevance de dépôt d'une urne supplémentaire	79,00€
CAVE URNE	
15 ans	278,00€
30 ans	551,00€
Redevance de dépôt d'une urne supplémentaire	79,00€
Prêt de matériel de sonorisation	
Caution	350,00€
Mise à disposition - Salle des Fêtes	
Familles de Rochecorbon et extérieures	Voir annexe 1
Vin d'honneur / Journée / Week-end (du samedi matin au dimanche soir) / Caution	
Associations de Rochecorbon et extérieures	
Vin d'honneur / Journée / Week-end (du samedi matin au dimanche soir) / Caution	
Mise à disposition - Cave Municipale	
Familles de Rochecorbon et extérieures	Voir annexe 2
Vin d'honneur / Caution	
Associations de Rochecorbon et extérieures	
Vin d'honneur / Caution	
Taxi	
Exploitation taxi	65,00€ / an

Prix de vente de bois	
1 stère de chêne, châtaignier ou acacia	55,00€
1 stère pour les autres essences de bois	40,00€
Droit de place pour occupation du domaine public (sauf convention particulière)	
Occupation permanente du domaine public à caractère commercial (terrasses)	13€ / m ² / an
Occupation temporaire du domaine public à caractère commercial (foodtruck)	75,00€ / trimestre
Travaux en régie	
Main d'œuvre pour travaux effectués en régie par les employés municipaux	25,00€ / heure
Jardins familiaux	
Location jardin familial - tarif annuel	36,00€ / an
Mise à disposition de parcelles communales	
Location jardin - tarif annuel au m ²	0,36€ / m ² / an
Accès Gymnase et courts extérieurs de tennis	
GYMNASE et courts extérieurs tennis - caution pour badge d'accès	13,00€

2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 08 décembre 2022
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de Séance,

Martine GARRIGUE

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans